

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2122

30 août 2013

SOMMAIRE

Adama Luxembourg Sarl	101842	Oikopolis S.à r.l.	101818
Assimmo Management	101844	OME Investment S.A.	101813
B.B Immo S.à r.l.	101856	OME S.A.	101813
Bruskort International S.à.r.l.	101853	Omicom Lux	101812
CSM Bakery Supplies International S.à r.l.	101824	One Stop	101819
Danube Bidco S.A.	101833	Operandi S.A.	101812
D.B. International Finance S.A.	101854	O.P.M. Luxembourg S.A.	101816
Dory 1 (NFR) S.à r.l.	101847	OPM SICAV	101818
Dory 1 S.à r.l.	101850	Opus Investment S.à r.l.	101819
Eudial Services	101844	Oregon	101820
Fondation Marcel Schmit-Eugénie Jungers- Yvonne Picard	101823	Oregon	101820
KPI Residential Property 10 S.à r.l.	101817	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A.	101813
Labrys S.A.	101822	Parkview Realty S.à r.l.	101810
Lime Invest & Co. S.C.A.	101817	Pasta Point Belair S.à r.l.	101822
Lux-Plantes S.A.	101816	PBC Preco S.à r.l.	101818
Maritime Construction Services S.A.	101812	PCO HoldCo S.à r.l.	101822
Master 6	101811	Piwo International S.A.	101821
Master Products	101817	Plaetis S.A.	101814
Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 2 S.à r.l.	101811	Precis S.A.	101819
Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 3 S.à r.l.	101812	Prize Holdings 1 S.à r.l.	101815
ML Concept S.A.	101810	Prize Holdings 3 S.à r.l.	101821
Moutsi Investments S.à r.l.	101814	Project Development & Management S.A.	101820
Netserve Luxembourg S.à r.l.	101811	Promidux S. à r.l.	101821
NGR S.A.	101814	Publigest S.A.	101816
Nika Invest	101815	Ravago S.A.	101837
Nikko AM Global Umbrella Fund	101810	Schraïnerei Richarts Tom S.à.r.l.	101815
Nile Investment S.A.	101810	Silicon DNA S.A.	101814
Nordstad Immobilière S.A.	101813	Société Nouvelle Luxembourgeoise S.A.	101838
Nysa Horizont S.A.	101810	SRF Trading S.A.	101815
Objectif Langues S.à r.l.	101811	Tamar International S.à r.l.	101853
OEKimmO SA	101815	Toitures Käppeli Succ. Pilici A. Sàrl	101840
OIKOPOLIS Participations SA	101814	Uni-Global	101823

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.841.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095310/9.

(130115812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nysa Horizont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 125.053.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095339/10.

(130114881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095335/10.

(130115237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nile Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.711.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2013 à 15 heures au siège social que Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est élue comme administrateur supplémentaire, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013095336/14.

(130114779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Parkview Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.681.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013095367/11.

(130115753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.847.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 juin 2013

En date du 14 juin 2013, l'associé de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012

Par conséquent, le siège social de l'associé unique de la Société, Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., est également transféré à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013095271/18.

(130115621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Master 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.054.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.797.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.2013.

Pour: MASTER 6 SARL

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013095268/13.

(130115489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Objectif Langues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 148.572.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095342/9.

(130115566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Netserve Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 136.693.

Extrait des Résolutions du liquidateur du mardi 9 juillet 2013

Le liquidateur la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, 15-17 Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué Monsieur Jonathan BEGGIATO a décidé de transférer le siège social de la société NETSERVE Luxembourg SARL au 15-17 Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Comitium International SA

Jonathan BEGGIATO

Référence de publication: 2013095321/14.

(130114957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Maritime Construction Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095266/10.

(130115862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.647.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 juin 2013

En date du 14 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012.

Par conséquent, le siège social de l'associé unique de la Société, Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., est également transféré à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013095272/18.

(130115620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Operandi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.057.

Extrait des résolutions prises par l'Administrateur unique en date du 18 juin 2013

Résolutions:

1. Le siège social est transféré avec effet au 30 juin 2013 au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Certifié sincère et conforme

Pour Operandi S.A.

Signature

Administrateur-unique

Référence de publication: 2013095344/14.

(130115225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Omicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.636.

Monsieur Patrick Rochas, étant décédé, il est à rayer de son poste d'administrateur-délégué de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013095355/12.

(130115408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nordstad Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.165.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095324/10.

(130114942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.737.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2013:

- Est rayé commissaire aux comptes FPS Audit S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à partir du 11 juin 2013.
- Est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société FPS Audit S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à partir du 11 juin 2013.
- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013095346/18.

(130115412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OME Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.243.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 27 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

OME Investment S.A.

Référence de publication: 2013095353/13.

(130115875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 139.298.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 24 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

OME S.A.

Référence de publication: 2013095354/13.

(130115876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OIKOPOLIS Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.876.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095349/10.

(130115031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutsi Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2013095315/10.

(130115782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

NGR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.768.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095330/10.

(130114824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Plaetis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENT jr

Administrateur

Référence de publication: 2013095406/11.

(130115345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Silicon DNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.474.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013095473/11.

(130114865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Schraïnerei Richarts Tom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3911 Mondercange, 4, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 81.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095464/9.

(130115194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SRF Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095488/9.

(130115821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nika Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013095333/10.

(130115478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OEKimmO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 65.323.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095348/10.

(130115030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.775,02.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société tenue en date du 18 Mars 2013

Monsieur Julian Rothwell, né 16 Décembre 1969 à Manchester (Royaume-Uni), résident professionnellement à First Drift; St Martin House; PE9 3JL Licolnshire a été nommé gérant de l'investisseur avec effet au 18 mars 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Arun Kaul, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013095384/14.

(130115841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Publigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 60.799.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013095417/14.

(130115004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour O.P.M. LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013095341/24.

(130115532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Lux-Plantes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 90.607.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 juin 2013 que:

- le mandat d'administrateur de Monsieur Michel HAZARD, Monsieur Charles HAZARD et de Monsieur Paul HAZARD est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 24 juin 2013 que:

- Monsieur Michel HAZARD est nommé en tant qu'Administrateur-délégué de la Société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- Monsieur Michel HAZARD est nommé en tant que Président du Conseil d'administration de la Société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de l'Administrateur et Administrateur-délégué M. Michel HAZARD est L-4976 Bettange-sur-Mess, 5, rue du château d'eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 24 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013095253/26.

(130114756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Lime Invest & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.458.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat d'Associé gérant commandité de Dolomies et Chaux S.A., avec siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance, à savoir:

- Christophe Davezac, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Gérard BECQUER, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Francis Mosbeux, commissaire, avec adresse au 19, Rue de la Chawresse, B-4130 Esneux, Belgique,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095244/20.

(130115119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

KPI Residential Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.704.

Il résulte d'un constat de fusion du 15 novembre 2012 que la société RALON PROPERTIES S.à r.l., associée de la Société, a été absorbée par la société OYSTER II HOLDCO S.à r.l.

Il résulte d'un constat de fusion du 30 novembre 2012 que la société OYSTER II HOLDCO S.à r.l. a été absorbée par la société IMARA Investments Holding II S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.992, cette dernière étant dès lors devenue l'associée de la Société.

Partant, les 250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

IMARA Investments Holding II S.à r.l.	237
BGP Investment S.à r.l.	13
Total	250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013095208/20.

(130115477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.368.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on July 5th, 2013

1. The mandate as Director of category A of Mr. Alain RENARD, private employee, born on July 18th, 1963 in Liège, Belgium, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be terminated with immediate effect

2. Mr. Thierry JACOB, graduated from the "Institut Commercial de Nancy", born on July 7th, 1967 in Thionville, France, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of category A in his replacement with immediate effect.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 5 juillet 2013

1. Le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, prend fin avec effet immédiat.

2. Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie A en son remplacement avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

MASTER PRODUCTS

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013095295/26.

(130115573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Oikopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 62.528.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095350/10.

(130115034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

PBC Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.158.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095394/10.

(130114908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OPM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 155.817.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 7 mai 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Simon Reinius (Président)

4A, Kungsgatan, 11143 Stockholm, Suède

Mr Martin Larsson

4A, Kungsgatan, 11143 Stockholm, Suède

Mr Gianluigi Sagramoso

19 via Cantonale, CH 6900 Lugano, Suisse

Mr Jean Philippe Claessens
41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg
2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Mamer, le 9 juillet 2013.
Pour extrait conforme
LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013095358/29.

(130115658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opus Investment S.à r.l.
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013095345/14.

(130115864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

One Stop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 9, Arelersstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095356/10.

(130115846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Precis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 66.683,36.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.245.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B

99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *Precis S.A.*

Référence de publication: 2013095379/24.

(130115694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Oregon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.449.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 juin 2013:

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Edward de BURLET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Raymond GLODE, Administrateur

* Monsieur Claude PECH

- de nommer DELOITTE AUDIT en qualité de Réviseur d'Entrprises agréé pour une période d'un an se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095361/18.

(130115797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Oregon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.449.

Le Rapport Annuel Révisé pour la période allant du 9 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095362/12.

(130115798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Project Development & Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.074.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour Project Development & Management S.A.

Référence de publication: 2013095386/24.

(130115693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Prize Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.989,50.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.482.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société tenue en date du 18 Mars 2013

Monsieur Julian Rothwell, né 16 Décembre 1969 à Manchester (Royaume-Uni), résident professionnellement à First Drift; St Martin House; PE9 3JL Licolnshire a été nommé gérant de l'investisseur avec effet au 18 mars 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Arun Kaul, démissionnaire.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013095385/14.

(130115839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Promidux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Promidux S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013095387/11.

(130115701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 61.973,38.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.685.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PIWO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013095403/24.

(130115697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

PCO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095397/10.

(130115931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pasta Point Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.483.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2013

Siège social

L'Associée unique décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Gérant

L'Associée unique constate le changement d'adresse professionnelle d'un gérant administratif:

Monsieur Nico Hansen demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Associés

L'Associée unique constate le changement de siège de l'associée:

PASTA POINT HOLDING S.A. a son siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013095391/18.

(130115418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Labrys S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.173.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour LABRYS S.A.

Référence de publication: 2013095230/24.

(130114901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.908.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 20 juin 2013, de la démission de monsieur Fernand REINERS de son poste d'administrateur avec effet au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013095539/15.

(130115521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Fondation Marcel Schmit-Eugénie Jungers-Yvonne Picard, Fondation.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue Hermann Gmeiner.
R.C.S. Luxembourg G 85.

—
Exercice 2012

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 326 du 3 mai 2001.

Exercice 2012

Toutes les indications sont en €

Bilan au 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
DISPONIBLE	222.600,88	AVOIR SOCIAL au 31/12/2011	220.404,08
		+ Résultat de l'exercice 2011	1.280,33
		AVOIR SOCIAL au 01/01/2012	221.684,41
		RESULTAT DE L'EXERCICE 12	916,47
	<u>222.600,88</u>		<u>222.600,88</u>

Compte de résultat au 31.12.12

DÉBIT		CRÉDIT	
		Intérêts bancaires	416,47
		Dons	500,00
Résultat de l'exercice 12	<u>916,47</u>		
	916,47		<u>916,47</u>

Budget 2013

RECETTES		
Dons		€ 500,00
Intérêts bancaires		€ 400,00
DÉPENSES		
Frais divers		€ 3.000,00
		<u>€ 3.000,00</u>
Résultat de l'exercice		€ -2.100,00

Signatures

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013096867/36.

(130117794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CSM Bakery Supplies International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.646.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of June,

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CSM Bakery Supplies LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, with registration number 5312064 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CSM Bakery Supplies International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Proof of ownership of shares are established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more class A managers and one or more class B managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg. Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the Board may meet outside Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at

least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) In case of duly justified, exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the preceding sentence, at least half of the attending board members must be physically present at the Board meeting.

(vii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or the signature of the sole manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders which takes place in Luxembourg (the General Meeting). Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the General Meeting may take place outside of Luxembourg.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Gianpiero Lenza, born on November 28, 1976, having his professional address at c/o Rhône Group LLP, 40 Bruton Street, London, W1J6QZ, United Kingdom; and

- Ms. M. Allison Steiner, born on May 6, 1972, having her professional address at c/o Rhône Group L.L.C., 630 Fifth Ave., New York, NY 10111, U.S.A.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Jacques de Patoul, born on January 10, 1980 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

- Ms. Virginia Strelen, born on May 30, 1977 in Bergisch-Gladbach (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juin,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CSM Bakery Supplies LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5312064 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CSM Bakery Supplies International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés. II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La preuve de la propriété des parts sociales est rapportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription au registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ces membres ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé concerné.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à la consultation par tout associé. Ce registre des associés renseignera en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège enregistré ou principal, le nombre de parts détenues par chaque associé, toute cession de parts sociales, la date de notification ou

d'acceptation par la Société de cette cession selon les dispositions des présents statuts ainsi que toute sûreté consentie sur ces parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg. Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le Conseil peut se réunir hors du Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase qui précède, au moins la moitié des membres qui assistent à la réunion doivent être physiquement présents à la réunion du Conseil.

(vii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du Conseil, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés qui a lieu à Luxembourg (l'Assemblée Générale). Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, l'Assemblée Générale peut être tenue hors du Luxembourg.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf résolution contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gianpiero Lenza, né le 28 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle situé à c/o Rhône Group LLP, 40 Bruton Street, Londres, W1J6QZ, Royaume-Uni; et

- Mme. M. Allison Steiner, née le 6 mai 1972, ayant son adresse professionnelle situé à c/o Rhône Group L.L.C., 630 Cinquième Avenue, New York, NY 10111, Etats-Unis.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

- Mme. Virginia Strelen, né le 30 mai 1977 à Bergisch-Gladbach (Allemagne), avec adresse professionnelle située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30290. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098763/491.

(130119825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of Danube Bidco S.A., a Luxembourg société anonyme (public limited liability company), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.927 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") on 25 July 2008, number 1837 and lastly amended on 3 May 2013, by a notarial deed enacted by Maître Blanche Moutrier in replacement of Maître Francis Kessler, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (the "Chairman"),

who appointed as secretary, Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

The meeting elected Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and classes of shares held by them are registered on an attendance list signed by the present shareholders, the proxyholders, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. All the shareholders of the Company have been convened by way of convening notice sent on 22 May 2013 to attend the present meeting.

III. It appears from the said attendance list that the shareholders present or represented at the present meeting hold together 99,290,989 (ninety-nine million two hundred ninety thousand nine hundred eighty-nine) class B voting shares; 225,000 (two hundred twenty-five thousand) class D1 voting shares; 150,000 (one hundred fifty thousand) class D2 voting shares; 10,067,362 (ten million sixty-seven thousand three hundred sixty-two) class D3a voting shares and 668,750 (six hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty) class D shares of the Company and as a consequence the quorum requirements, provided by the articles of association of the Company, are fulfilled and the meeting can validly be held.

IV. In addition, all shareholders present or represented declared having received convening notice of the present meeting and having full knowledge of the agenda prior to this meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

V. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,775 (one thousand seven hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,063,889.49 (two million sixty-three thousand eight hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) to EUR 2,065,664.49 (two million sixty-five thousand six hundred sixty-four Euros and forty-nine cents) by the issuance of 177,500 (one hundred seventy-seven thousand five hundred) new class D shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

2. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential subscription rights and subscription and payment of the new class D shares by way of a contribution in cash by Euromedic Management 2013 S.à r.l.;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the article of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

Then the shareholders of the Company, present or represented, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution:

The shareholders of the Company, present or represented, resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,775 (one thousand seven hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,063,889.49 (two million sixty-three thousand eight hundred eighty-nine Euro and forty-nine cents) to EUR 2,065,664.49 (two million sixty-five thousand six hundred sixty-four Euros and forty-nine cents) by the issuance of 177,500 (one hundred seventy-seven thousand five hundred) new class D shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "New Shares"), through a contribution in cash amounting to EUR 1,775 (one thousand seven hundred seventy-five Euro) (the "Contribution") to be made by Euromedic Management 2013 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.777 (the "Contributor") (the "Share Capital Increase").

Second resolution:

The shareholders of the Company, present or represented, resolved to approve the waiver of their preferential subscription rights to the New Shares and to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two million sixty-five thousand six hundred sixty-four Euros and forty-nine cents (EUR 2,065,664.49) divided into:

- eighty-four million seven hundred fifty thousand (84,750,000) class A redeemable non-voting preference shares (the "Class A Shares");
- one hundred million (100,000,000) class B redeemable ordinary shares (the "Class B Shares");
- one million (1,000,000) class C redeemable non-voting ordinary shares (the "Class C Shares");
- two hundred twenty-five thousand (225,000) class D1 redeemable ordinary shares (the "Class D1 Shares");
- one hundred fifty thousand (150,000) class D2 redeemable ordinary shares (the "Class D2 Shares");
- ten million sixty-seven thousand three hundred sixty-two (10,067,362) class D3a redeemable ordinary shares (the "Class D3a Shares");
- nine million five hundred twenty-seven thousand eight hundred five thirty-seven (9,527,837) class D3b redeemable non-voting ordinary shares (the "Class D3b Shares"); and
- eight hundred forty-six thousand two hundred fifty (846,250) new class D redeemable ordinary shares (the "Class D Shares"),

with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, all of which are fully paid up."

The other paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Danube Bidco S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.927 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 25 juillet 2008, numéro 1837 et dernièrement modifié le 3 mai 2013, par acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, en remplacement de Maître Francis Kessler, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui a désigné en tant que secrétaire, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire de prendre acte que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre et la classe d'actions détenues par eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités d'enregistrement.

II. Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués par une notice de convocation envoyée le 22 mai 2013 pour participer à la présente assemblée.

III. Il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires, présents ou représentés à la présente assemblée détiennent ensemble 99,290,989 (quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf) actions avec droit de vote de catégorie B; 225,000 (deux cent vingt-cinq mille) actions avec droit de vote de catégorie D1; 150,000 (cent cinquante mille) actions avec droit de vote de catégorie D2; 10,067,362 (dix millions soixante-sept mille trois cent soixante-deux) actions avec droit de vote de catégorie D3a et 668,750 (six cent soixante-huit mille sept cent cinquante) actions avec droit de vote de catégorie D de la Société et, par conséquent, les conditions de quorum, provenant des statuts de la Société, sont respectées et l'assemblée peut valablement être tenue.

IV. En outre, tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir reçu un avis de convocation à la présente assemblée et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.775 EUR (mille sept cent soixante-quinze Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.063.889,49 EUR (deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) à 2.065.664,49 EUR (deux millions soixante-cinq mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf cents) par l'émission de 177.500 (cent soixante-dix-sept mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, l'ensemble devant être libéré en totalité au moyen d'un apport en numéraire;

2. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription et souscription et paiement des nouvelles actions de catégorie D au moyen d'un apport en numéraire par Euromedic Management 2013 S.à r.l.;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires de la Société présents ou représentés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.775 EUR (mille sept cent soixante-quinze Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.063.889,49 EUR (deux millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et quarante-neuf cents) à 2.065.664,49 EUR (deux millions soixante-cinq mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf cents) par l'émission de 177.500 (cent soixante-dix-sept mille cinq cents) nouvelles actions de catégorie D, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les "Nouvelles Actions"), au moyen d'un apport en numéraire s'élevant à 1.775 EUR (mille sept cent soixante-quinze Euros) (l'Apport) devant être réalisé par Euromedic Management 2013 S.à r.l., une société à responsa-

bilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.777 ("Apporteur") ("Augmentation de Capital Social").

Deuxième résolution:

Les actionnaires de la Société présents ou représentés ont décidé d'approuver la renonciation à leurs droit préférentiels de souscription aux Nouvelles Actions et d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso Da-Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport, lequel Apport est à la disposition disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions soixante-cinq mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf cents (2.065.664,49 EUR) divisé en:

- quatre-vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (84.750.000) actions préférentielles sans droit de vote de catégorie A rachetables (les "Actions de Catégorie A");
- cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires rachetables de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
- un million (1.000.000) d'actions ordinaires rachetables sans droit de vote de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
- deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions ordinaires rachetables de catégorie D1 (les "Actions de Catégorie D1");
- cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires rachetables de catégorie D2 (les "Actions de Catégorie D2");
- dix millions soixante-sept mille trois cent soixante-deux (10.067.362) actions ordinaires rachetables de catégorie D3a (les "Actions de Catégorie D3a");
- neuf millions cinq cent vingt-sept mille huit cent trente-sept (9.527.837) actions ordinaires sans droit de vote de catégorie D3b rachetables (les "Actions de Catégorie D3b"); et
- huit cent quarante-six mille deux cent cinquante (846.250) actions ordinaires rachetables de catégorie D (les "Actions de Catégorie D")

ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (une cent d'Euro) chacune, et étant toutes entièrement libérées."

Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8043. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013098770/205.

(130120386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—
*Extrait des résolutions prises lors de
l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 juin 2013*

- Monsieur Jan Vanhevel, ancien directeur de KBC Group, demeurant au 8 Max Hermanlei, B-2930 Brasschaat, et Monsieur Benoit De Keijser, Président Europe & Asie Ravago Group, 35 Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel, sont nommés en tant que nouvel Administrateur de catégorie B pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Monsieur Axel Roussis, Administrateur, demeurant au 7/33 Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie A pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Les mandats des Administrateurs de catégorie A de:

* RAVAGO Management S.à R.L., ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk.

* M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

* M. Jan SPECK, Administrateur, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek,

* M. Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

* M. Willy DURON, Administrateur, demeurant au 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee,

* M. Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / P. DEPUYDT

Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the
Annual General Meeting held on June 24th, 2013*

- Mr. Jan Vanhevel, former Managing Director of KBC Group, residing at 8 Max Hermanlei, B-2930 Brasschaat, and Mr. Benoit De Keijser, President Europe & Asia Ravago Group, 35 Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel, are appointed as new Director of B category for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

- Mr. Axel Roussis, Director, residing at 7/33, Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen is appointed as new Director of A category for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

- The mandates of Directors of A category:

* RAVAGO Management S.à R.L., stated at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser and Director, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

and the mandates of Directors of B category:

* Mr. Jan SPECK, Director, residing at 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek

* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout

* Mr. Willy DURON, Director, residing at 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee

* Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

- The mandate of independent Auditor, the company ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, June 24th, 2013.

For true copy
RAVAGO S.A.
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT
Director / Director

Référence de publication: 2013098302/61.

(130119313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Société Nouvelle Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 178.610.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

SOCIETE NOUVELLE LUXEMBOURGEOISE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de service et apporteur d'affaires dans le prêt-à-porter.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 75.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (€ 18.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts. Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2013. Relation: EAC/2013/8160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013098390/120.

(130118955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Toitures Käppeli Succ. Pilici A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 178.608.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Asan PILICI, maître-couvreur, né à Debar (YU) le 28 août 1974 (matricule 1974 0828 250), demeurant à L-9353 Bettendorf, 3, rue du Château;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TOITURES KAPPELI SUCC. PILICI A. Sàrl».

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toiture générale ainsi que tout commerce s'y rapportant.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente-huit mille Euros (38.000,00 €), représenté par trois cent quatre-vingts (380) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par le comparant prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-huit mille Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9291 Diekirch, 7, Zone Industrielle Walebroch;
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Asan PILICI, prénommé,
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Asan PILICI, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 9 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8646. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098449/99.

(130118770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Adama Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.902.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED, a limited company, incorporated under the laws of Cyprus, and having its registered office at 48 Themistolki Dervi, Athientitis Centennial Building, 1st Floor, Office 104, CY - 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 167089 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2013.

The appearing party declares being the sole shareholder of "Adama Luxembourg Sarl", (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 138902, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 16th of May 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1504 on the 18th of June 2008.

The Articles of Incorporation haven't been amended since then.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company.
- 2.- Appointment of ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator: "ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED", incorporated under the laws of Cyprus, and having its registered office at 48 Themistolki Dervi, Athientitis Centennial Building, 1st Floor, Office 104, CY - 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 167089.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée suivant la loi du Chypre, et ayant son siège social au 48 Themistolki Dervi, Athientitis Centennial Building, 1st étage, Office 104, CY -1066 Nicosie, Chypre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 167089 («l'Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée suis seing privé le 28 juin 2013.

La comparante est l'associé unique de "Adama Luxembourg Sarl", une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138902, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mai 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1504 du 18 juin 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED en tant que liquidateur de la Société et attribution des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, au liquidateur de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur «ADAMA HOLDING PUBLIC LIMITED» une société à responsabilité limitée, constituée suivant la loi du Chypre, et ayant son siège social au 48 The-

mistolki Dervi, Athientitis Centennial Building, 1st étage, Office 104, CY - 1066 Nicosie, Chypre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 167089.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DON'T ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31395. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098557/109.

(130119626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Eudial Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Assimmo Management).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 159.457.

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société en commandite par actions EUDIAL S.C.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 71.032, ici représentée par la société anonyme LUXPAR EUDIAL Management (ayant ce jour modifié sa raison sociale en LUXPAR Management), avec siège social à L-9980 Wilwerdange, Géidgerweeg, 28, associé commandité-gérant, ici représentée par Monsieur Didier DECOSTER, mandataire spécial.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée ASSIMMO Management (20102451 377) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 31 mai 2011,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 23 avril 2012 par le Notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2023 du 14 août 2012,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 159.457,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ASSIMMO Management» avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 28, Géidgerweeg.

Ensuite la comparante, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

La société en commandite par actions EUDIAL S.C.A., telle que représentée, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales (soit 100 parts sociales) de la société ASSIMMO Management SARL aux personnes suivantes:

- 67 parts à Monsieur Didier Decoster, demeurant à B-4130 ESNEUX, avenue van Hoegaerden, 7.
- 33 parts à FINACOS BVBA, société de droit belge ayant son siège à B-2350 Vosselaar, Ploegstraat, 16 (n° entreprise 457.886.916).

Ladite cession a pris effet entre parties à partir du 05 janvier 2013.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Sont ici intervenus à l'acte Monsieur Didier Decoster, et FINACOS BVBA, prénommée, représentée par Monsieur Didier Decoster, lesquels déclarent accepter la prédite cession.

Ils déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «ASSIMMO Management».

Prix

Le cédant et les cessionnaires déclarent que le prix de la présente cession a été réglé antérieurement à la signature des présentes, hors présence du Notaire.

Ensuite les associés actuels de la société à responsabilité limitée «ASSIMMO Management» ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence des cessions de parts ci avant, de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, réparties comme suit:

1. Didier DECOSTER, prénommé, soixante sept parts	67
2. FINACOS BVBA, prénommée, trente trois parts	33
Total: cent parts	100.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte et accepte les démissions des gérants de la société ASSIMMO Management:

- EUDIAL S.C.A. avec effet au 06 janvier 2013,
- Monsieur Michel Claus à effet au 31 décembre 2012.

Elle leur donne décharge de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Benoît SZTERNBERG de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012, et lui donne décharge de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Didier DECOSTER, employé privé né le 09 février 1955 à Léopoldville (ex Congo belge), et demeurant à B-4130 Esneux, Avenue P. Van Hoegaerden, 7, avec effet au 06 janvier 2013,
- VICTORIA BUSINESS SA, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, Am Hock 2, et dont le représentant permanent sera Monsieur Etienne PROESMANS, né le 19 juin 1955 à Vielsalm et demeurant à F-91370 Verrières-Le-Buisson, 3, Square des Muses, avec effet de ce jour. Les gérants acceptent le mandat leur confié.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque tous les pouvoirs antérieurement attribués.

Sixième résolution

L'assemblée attribue tous les pouvoirs de représentation et d'engagement de la société de manière individuelle à chaque gérant, à dater de la prise d'effet de leur nomination.

Septième résolution

Approbation des cessions de parts:

Monsieur Didier Decoster, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts intervenues, au nom de la société «ASSIMMO Management», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Huitième résolution

L'assemblée accepte et ratifie la convention d'acquisition par la société, auprès de LUXPAR EUDIAL Management, (actuellement LUXPAR Management) de l'action de commandité d'EUDIAL SCA.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en EUDIAL SERVICES et de modifier comme suit l'article 1 des statuts:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EUDIAL SERVICES».

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 4 des statuts:

« **Art. 4**. «L'objet social de la Société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, et à l'administration de EUDIAL S.C.A, et d'agir à cette fin comme associé commandité de cette société.

«Elle a également pour objet, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une société de Participations Financières (SOPARFI), soit toutes activités et opérations telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles et / ou immeubles.

«La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises et / ou opérations mobilières ou immobilières, de nature commerciale, civile ou financière, administrer de telles participations et financer de telles sociétés, entreprises, opérations.

«La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation avec des tiers, le courtage en assurances, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, prêts et financements. «La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion et / ou la représentation d'entreprises et pourra à ce titre, faire partie des organes collégiaux.

«La société a également plus largement pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, et à l'administration, principalement dans les matières commerciales, d'assurance et patrimoniales. «La société peut également acquérir ou mettre en valeur tous brevets ou marques commerciales, ou autres droits se rattachant à ces brevets ou marques, ou pouvant les compléter.

«La Société peut prendre des intérêts directement ou indirectement par voie de souscription, d'apport, d'association, de fusion, de cession, d'achat de titres, d'intervention financière ou par tout autre mode dans toutes sociétés, maisons, affaires, associations ou entreprises, en ce compris les groupements d'intérêts économiques de même nature ou ayant en tout ou en partie un objet identique, analogue, similaire, connexe ou simplement utile à la réalisation de son objet, au Grand-Duché de Luxembourg et l'étranger. «La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tout concours, prêts, avances ou garanties. «Elle peut de même émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes. Notamment, la société peut procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non, ou faire appel à l'épargne publique, dans le respect des normes légales.

«De manière générale, la Société peut réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou pouvant contribuer à son développement.

«L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts, dans les conditions requises par la loi.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DECOSTER; HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2013. Relation EAC/2013/7111. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2013.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013098631/131.

(130120487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, public notary residing in Luxembourg acting in place of Maître Henri HEL-LINCKX, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., a limited partnership, with its registered office at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America, registered with the Companies House for England and Wales under number LP11169;

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at Two Court Square, Long Island City, NY 11101, United States of America;

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a 2 (two) proxies given under private seal on 25/26 June 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

I. The present private limited liability company "Dory 1 (NFR) S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 116.773, has been incorporated by deed dated 15 May 2006 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 August 2006 under number 1479.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each.

III. The shareholders of the Company represented as described above, representing the entire share capital of the Company, declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and to have waived all convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the following resolutions:

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of EUR 23,925.- (twenty three thousand nine hundred twenty five euros) to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 36,425.- (thirty six thousand four hundred twenty five euros), by the creation and issuance of 957 (nine hundred fifty seven) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prenamed, declares to waive its right to subscribe for the New Shares to be issued;

- CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prenamed, declares to subscribe for 957 (nine hundred fifty seven) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, in the amount of EUR 23,925.- (twenty three thousand nine hundred twenty five euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 23,925.- (twenty three thousand nine hundred twenty five euros) consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prenamed (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the prenamed Company, dated on or about 21 June 2013, certified 'true and correct' by its management;

- a contribution declaration of CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated on or about 21 June 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 36,425.- (thirty six thousand four hundred twenty five euros) represented by 1,457 (one thousand four hundred fifty seven) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present extraordinary general meeting are estimated at approximately EUR 1,400.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., un limited partnership ayant son siège social au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP11169,

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, une société constituée en vertu du droit du Delaware, Etats-Unis ayant son siège social au Two Court Square, Long Island City, NY 11101, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentés par Mme Annick Braquet, employée, demeurant à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations données sous seing privé le 25/26 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société à responsabilité limitée «Dory 1 (NFR) S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.773 a été constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1479 en date du 2 août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

III. Les associés de la Société représentés comme décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent avoir été informés en avance de l'agenda de la réunion et avoir renoncé à toute convocation préalable. La réunion est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 23.925,- (vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 36.425,- (trente-six mille quatre cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 957 (neuf cent cinquante-sept) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Intervention - Souscription - Libération

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prénommé, déclare renoncer à son droit de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales qui vont être émises;
- CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prénommé, déclare souscrire à 957 (neuf cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant de EUR 23.925,- (vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 23.925,- (vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prénommé (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société prénommée, daté du ou aux alentours du 21 juin 2013, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

- CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:
- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. prénommé, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du ou aux alentours du 21 juin 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 36.425,- (trente-six mille quatre cent vingt-cinq euros), représenté par 1.457 (mille quatre cent cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31195. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098778/155.

(130120310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, public notary residing in Luxembourg acting in place of Maître Henri HEL-LINCKX, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CPI Capital Partners Europe, L.P., a limited partnership, with its registered office at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America, registered with the Companies House for England and Wales under number LP011701;

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at Two Court Square, Long Island City, NY 11101, United States of America.

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of 2 (two) proxies given under private seal on 25/26 June 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

I. The present private limited liability company "Dory 1 S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 110.296, has been incorporated by deed dated 7 July 2005 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 December 2005 under number 1417, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, public notary residing in Luxembourg, dated 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1784, dated 23 September 2006.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 22,000.- (twenty two thousand euros), represented by 880 (eight hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each;

III. The shareholders of the Company represented as described above, representing the entire share capital of the Company, declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and to have waived all convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the following resolutions:

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred euros) to raise it from its present amount of EUR 22,000.- (twenty two thousand euros) to 52,200.- (fifty two thousand two hundred euros), by the creation and issuance of 1,208 (one thousand two hundred eight) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prenamed, declares to waive its right to subscribe for the New Shares to be issued;

- CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed, declares to subscribe for 1,208 (one thousand two hundred eight) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, in the amount of EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred euros) consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company dated on or about 21 June 2013, prenamed, certified 'true and correct' by its management;

- a contribution declaration of CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

- CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than CPI Capital Partners Europe, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated on or about 21 June 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 52,200 (fifty two thousand two hundred euros) represented by 2,088 (two thousand eighty eight) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CPI Capital Partner Europe, L.P., un limited partnership ayant son siège social au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP011701;

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, une société constituée en vertu du droit du Delaware, Etats-Unis ayant son siège social au Two Court Square, Long Island City, NY 11101, United States of America.

ici représentées par Mme Annick Braquet, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations données sous seing privé le 25/26 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société à responsabilité limitée «Dory 1 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 110.296 a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 en date du 20 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1784 en date du 23 septembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 22.000,- (vingt deux mille euros), représenté par 880 (huit cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq euros) chacune.

III. Les associés de la Société représentés comme décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent avoir été informés en avance de l'agenda de la réunion et avoir renoncé à toute convocation préalable. La réunion est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 30.200.- (trente mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 22.000.- (vingt-deux mille euros) à EUR 52.200.- (cinquante-

deux mille deux cents euros) par la création et l'émission de 1.208 (mille deux cent huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Intervention - Souscription - Libération

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prénommé, déclare renoncer à son droit de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales qui vont être émises;

- CPI Capital Partner Europe, L.P., prénommé, déclare souscrire à 1.208 (mille deux cent huit) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant de EUR 30.200,- (trente mille deux cents euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 30.200,- (trente mille deux cents euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par CPI Capital Partners Europe, L.P., prénommé (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société date du ou aux alentours du 21 juin 2013, prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;

- une déclaration d'apport de CPI Capital Partner Europe, L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

- CPI Capital Partner Europe, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que CPI Capital Partner Europe, L.P., prénommé, ne détient de droit sur la Créance;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société, date du ou aux alentours du 21 juin 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 52.200,- (cinquante-deux mille deux cents euros) représenté par 2.088 (deux mille quatre-vingt-huit) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31194. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098794/159.

(130119780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bruskort International S.à.r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.345.

In the year two thousand and thirteen.

On the fourteenth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) The company BRUSKORT S.L. with registered office at Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Spain, registered with the "Registro Mercantil" of Vizcaya, Spain, under the "Tomo" 3802, "Folio" 1, "Hoja" BI-15421, "Inscription 1a" and "N.I.F." B-95034211,

2) the company MJB S.A., with registered office at CH-1700 Fribourg (Switzerland), 7, boulevard de Pérolles, registered with the Companies' Register of Fribourg (Switzerland) under number 10375/1996, and

3) the company Palm Hotel Ventures, LLC, with registered office at 6400 Powers Ferry Road, Suite 400, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, registered with the State of Georgia, United States of America, under number 12051384,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 103345, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 16, 1999, published in the Mémorial C 657 of August 30, 1999, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 28, 2012, published in the Mémorial C number 1003 of April 26, 2013,

and that the appearing parties have taken the following resolution unanimously:

Resolution

The name "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l." is adopted by the company, article three of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The company's name is "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le quatorze juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société BRUSKORT S.L., avec siège à Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Espagne, et enregistrée auprès du «Registre Mercantil» de Vizcaya, Espagne, sous le «Tomo» 3802, «Folio» 1, «Hoja» BI-15421, «Inscription 1 a» et «N.I.F.» B-95034211,

2) la société MJB S.A., avec siège à CH-1700 Fribourg (Suisse), 7, boulevard de Pérolles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Fribourg (Suisse) sous le numéro 10375/1996, et

3) la société Palm Hotel Ventures, LLC, avec siège à 6400 Powers Ferry Road, Suite 400, Atlanta, Géorgie 30339, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 12051384,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommé, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103345, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C 657 du 30 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 1003 du 26 avril 2013,

et que les comparantes ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

La dénomination sociale "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l." est adoptée par la société, l'article trois des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La dénomination de la société est "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l." "

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8048. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013098693/95.

(130120458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

L'an deux mille treize.

Le quatorze juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme D.B. International Finance S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.911, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427

du 21 novembre 1990 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»).

Le capital social est fixé à deux millions huit cent neuf mille cent soixante-treize euros quatre-vingt-un cents (EUR 2.809.173,81), représenté par huit mille six cents (8.600) actions numérotées de 1 à 8.600, sans valeur nominale.

La séance est présidée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée du notaire Francis Kessler, demeurant professionnellement 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, en vertu d'une procuration donnée en date du 13 juin 2013.

qui désigne comme secrétaire Claudia Rouckert, employée du notaire Francis Kessler, demeurant professionnellement 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claudia Rouckert, employée du notaire Francis Kessler, demeurant professionnellement 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de sept millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 7.687.500), afin de le porter de son montant actuel de deux millions huit cent neuf mille cent soixante-treize euros quatre-vingt-un cents (EUR 2.809.173,81) à un montant de dix millions quatre cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-treize euros quatre-vingt-un cents (EUR 10.496.673,81), d'une part par apport en nature d'une créance que l'actionnaire unique détient contre la Société, pour un montant de cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 5.687.500), tel que reflété dans un état comptable établi au 30 avril 2013, et d'autre part par apport en numéraire pour un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000);

2. Libération des apports par l'actionnaire unique;

3. Modification des articles 5 et 7 des statuts.

II. L'actionnaire unique étant valablement représenté à l'assemblée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont l'actionnaire unique a pris connaissance avant la présente assemblée.

III. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de sept millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (EUR 7.687.500), afin de le porter de son montant actuel de deux millions huit cent neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 2.809.173,81) à un montant de dix millions quatre cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-treize euros quatre-vingt-un cents (EUR 10.496.673,81), sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare libérer intégralement l'augmentation de capital de la Société d'un montant total de sept millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (EUR 7.687.500) par un apport en nature et par un apport en numéraire de la manière suivante:

- d'une part par l'apport d'une créance détenue par l'unique actionnaire à l'encontre de la Société pour un montant de cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 5.687.500), tel que reflété dans un état comptable établi en date du 30 avril 2013;

L'existence et la valeur de cet apport en nature sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

L'estimation de cet apport est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'existence dudit apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le réviseur d'entreprise Olivier Cagioulis, avec adresse professionnelle rue Louvigny 9-11, L-1946 Luxembourg, en date du 30 avril 2013, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 5.687.500 ne correspond pas au moins à l'augmentation du capital social de la société.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de la créance apportée en nature a en outre été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de l'actionnaire unique attestant d'une part qu'il est le seul et unique propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait demander que l'actif apporté, ou une partie dudit actif, lui soit transféré et d'autre part que la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits;

- un état comptable de la Société établi en date du 30 avril 2013.

- d'autre part par apport en numéraire pour un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000).

Ce montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la Société.:

1. La première phrase de l'article 5 est remplacée par la suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 10.496.673,81), représenté par HUIT MILLE SIX CENTS (8.600) actions numérotées de 1 à 8.600, sans valeur nominale.

2. L'article 7 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, parmi lesquels doit figurer au moins un administrateur de catégorie A, étant précisé qu'une procuration entre administrateurs est autorisée, que ce soit par courrier, télégramme ou télex. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par courrier, télégramme ou télex.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention de l'administrateur de catégorie A. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8050. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013098768/103.

(130120457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

B.B Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.752.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société B.B. IMMO SARL qui s'est tenue en date du 24 juin 2013

L'Assemblée Générale décide:

d'acter les démissions de Madame Laurence van Nitsen et de Madame Valérie van Nitsen de leur fonction de gérants de la société et de nommer en remplacement de celles-ci pour une durée indéterminée Monsieur Jean Louis De Ridder, CEO, demeurant Avenue du Vert Chasseur 62, B-1180 Uccle.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013095735/16.

(130116861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.